

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura**

Band (Jahr): - **(1986-1987)**

Heft 16: **"Vers un travail social féministe"**

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— « **VERS UN TRAVAIL SOCIAL FÉMINISTE** » —

BULLETIN D'INFORMATION DU BUREAU DE LA CONDITION FÉMININE (BCF) DE LA RÉPUBLIQUE
ET CANTON DU JURA — 19, RUE DES MOULINS — 2800 DELÉMONT

Vers la solidarité...

Depuis 1981, nous assumons chaque semaine une Permanence et, en dehors de ces heures de disponibilité, nous recevons, sur rendez-vous, les femmes qui le désirent.

Pourtant le BCF n'est pas un service social et il ne doit pas le devenir; d'ailleurs aucune d'entre nous n'est assistante sociale.

C'est en fonction de notre tâche d'information que nous avons ouvert cette Permanence, nous apercevant à quel point les femmes ignoraient leurs droits. C'est aussi pour nous assurer une meilleure connaissance de ce qui "fait" la "condition féminine jurassienne".



(dessin tiré de la brochure "Femmes information de Genève").

Là également se fortifie notre motivation. Car, nous laissant envahir par les difficultés vécues par les femmes qui nous visitent, nous laissant investir par leur destin, nous revendiquons avec davantage de force et de conviction l'amélioration de notre condition. Oui, la solidarité existe !

Les personnes que nous recevons, dans la mesure du possible, nous les aiguillons auprès des services compétents ou bien nous leur proposons les démarches adéquates. Parfois, le manque de services sociaux régionaux nous oblige à épauler plus longuement telle ou telle femme. Mais nous avons toujours refusé le "maternage", refusé de décider à la place de la personne, même si celle-ci nous le demandait fortement.

Ce qui n'est pas toujours admis et compris.

Et dans ce travail, nous avons souvent ressenti un malaise : nous devons faire admettre à des femmes des situations contre lesquelles, par ailleurs, nous nous battons. Nous devons leur faire supporter des faits que nous contestons. Même au BCF (!), elles apprennent qu'il n'y a pas d'assurance-maternité, qu'il n'y a pas de protection contre le licenciement si elles revendiquent l'égalité salariale; même au BCF, elles apprennent qu'elles n'ont pas droit..., qu'elles ne peuvent pas...

(Suite de l'éditorial p.20).